



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

**Monsieur Jacques CLEMENT**  
DRH du MTES-MCT  
Grande Arche paroi Sud  
92055 Paris-La-Défense Cedex

Montreuil, le 13 novembre 2017

**Objet :** Objet : demande d'entrevue rapide au sujet de la note de gestion du 24 octobre 2017

Monsieur le Directeur,

En complément du courrier que je vous ai adressé le 7 novembre 2017 ayant pour objet la demande d'attribution du complément indemnitaire exceptionnel pour l'année 2017 aux Dessinateur-trice-s et ETST, je vous prie de bien vouloir accepter de rencontrer dans les plus brefs délais une délégation CGT.

En effet, outre les Dessinateur-trice-s et les ETST (à peine 1 000 agents entre ministères et EP) qui ne sont pas concerné-e-s par la note de gestion du 24 octobre 2017, **les AAAE, ATAE et les SGM de nos ministères affectés hors** « Administration centrale, services déconcentrés ou assimilés et directions départementales interministérielles » **nous demandent les raisons de leur exclusion de cette note.**

Pour tous les agents ayant un salaire identique, l'incompréhension est totale car leur carrière est gérée par les mêmes ministères, notamment dans les établissements publics (EP).

Leur réclamation est légitime car il s'agit bien de **"la juste répartition de l'enveloppe budgétaire que les ministres ont octroyé pour les agents des MTES/MCT disposant des plus faibles rémunérations"** (cf. votre message du 3 novembre 2017).

Si un message du DRH a été adressé à chacun-e des agents concerné-e-s, un certain nombre de collègues en ont été simplement informé.

C'est de l'incompréhension mais également de la colère pour les agents qui se sont rendus compte qu'ils étaient exclus de l'attribution du complément précité. Cette colère sera la même pour ceux qui croient faire partie des bénéficiaires (même s'ils n'ont pas reçu le message du DRH) et qui auront une mauvaise surprise sur le bulletin de paye de décembre 2017, si vous ne prenez pas de mesure rectificative.

Les questions suivantes sur la responsabilité de la gestion des ministères ne pourront pas rester sans réponse :

- Les ministres ont-ils délibérément choisi d'écarter certains corps de catégorie C et d'autres agents d'un même corps mais avec des affectations notamment en EP ?

- Comment ont été discutés les critères de choix des populations bénéficiaires du complément indemnitaire ?

- A quelle date la décision des ministres vous a-t-elle été communiquée ?

Nous dénonçons encore une fois l'absence de concertation préalable sur l'attribution des primes.

Concernant les distinctions faites en fonction des services d'affectation des agents, nous vous rappelons qu'un grand nombre de ces agents n'ont pas choisi leur résidence administrative et leur service. Ils ont été contraints de changer de poste en raison des réorganisations et des restructurations de services découlant des suppressions d'emplois et/ou de missions.

Enfin, nous attirons votre attention sur la pré-CAP des AAAE des MTES/MCT qui se tiendra le 15 novembre prochain. Nos élu-e-s CGT à la CAP, représentatifs de l'ensemble des agents des ministères, sont eux-mêmes affecté-e-s en DREAL, DDI ou DIR mais aussi au CEREMA et à VNF.

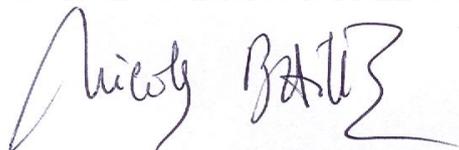
Il-elle-s attendent avec impatience des explications de la DRH sur le choix opéré par les ministres et/ou la DRH, des bénéficiaires de l'enveloppe budgétaire exceptionnelle 2017.

Il en est de même pour la CAP des dessinateurs qui aura lieu le 28 novembre.

Après la lecture de ces informations, nous nous autorisons à penser que vous comprendrez l'urgence et les enjeux que revêt cette rencontre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de la FNEE-CGT,



Nicolas BAILLE

Copie :

- Mme Régine Engström, Secrétaire général du MTES/MCT
- Mme Véronique Teboul, Cheffe du département des relations sociales MTES/MCT